



Le,

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
Chefs d'établissements d'enseignement
agricole publics et privés

Objet :

Préparation de l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales par la voie scolaire, à la rentrée 2020.

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissements,

La Région Occitanie et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie portent l'ambition commune de favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative des jeunes, au service de leur insertion professionnelle, en cohérence avec la stratégie régionale en faveur du développement économique de nos territoires.

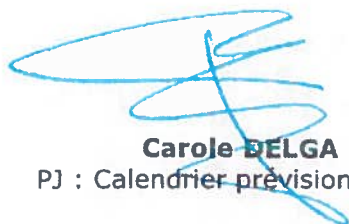
Une lettre de cadrage vous a ainsi été récemment adressée par le Service Régional de la Formation et du Développement de la DRAAF.

Les projets déposés feront l'objet d'une instruction partagée par la Région et la DRAAF à l'Automne 2019 ainsi que d'une consultation des partenaires socio-professionnels, pour une adoption dans les formes prévues par les textes début 2020.

Dans l'attente, soyez assurés de notre forte implication dans la réussite de chaque élève du territoire régional.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissements, à l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Ancienne ministre



Carole DELGA

PJ : Calendrier prévisionnel carte des formations 2020

La Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie



Pascal AUGER



ANNEXE 1 : Calendrier de préparation de la rentrée 2020
Evolution de la carte des formations professionnelles initiales
voie scolaire

<p>PHASE 1</p> <p>Lancement de la procédure 2020 et remontée des projets d'évolution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi de la note de cadrage par la DRAAF aux Chefs d'établissements agricoles publics et privés sous contrat - Envoi d'une demande d'intention par les établissements concernant l'évolution des structures pédagogiques à adresser à la DRAAF (SRFD) -Envoi par les établissements s d'un dossier argumenté de demande d'évolution des structures à la DRAAF (SRFD) 	<p>Mai 2019</p> <p>Avant le 15 juin 2019</p> <p>Avant le 31 août 2019</p>
<p>PHASE 2</p> <p>Instruction des projets d'évolution</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Saisie des projets sur la plateforme CARIF-OREF par la DRAAF (SRFD) - Instruction technique des dossiers par la DRAAF et la Région - Consultation des partenaires socio-professionnels - Réunion de concertation Région-DRAAF 	<p>Septembre 2019</p> <p>Octobre 2019</p> <p>7 octobre-8 novembre 2019</p> <p>14 octobre-15 novembre 2019</p>
<p>PHASE 3</p> <p>Consultations des instances institutionnelles et arbitrages politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des projets d'évolution aux Comités Techniques Académiques - Présentation des projets d'évolution au Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle - Adoption à la Commission Permanente de la Région des conventions annuelles d'application Région-Rectorats - Notification aux établissements des décisions d'ouvertures et de fermetures 	<p>Décembre 2019</p> <p>Décembre 2019-janvier 2020</p> <p>Février 2020</p> <p>Mars 2020</p>